

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BAYONNE - 6401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/04/2026 - 3353 - 2022 B 01538 - 920 157 419 - 1 6 ELEPHANT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Chantier d'Aménagement

Formulaire EDI 2031

pour 2024

IMPOT SUR LE REVENU

Bénéfices industriels et commerciaux

Exercice ouvert le

01/10/2023

Régime simplifié d'imposition

x

ou réel normal

et clos le

30/09/2024

Option pour la comptabilité super-simplifiée

TVA

A IDENTIFICATION

Dénomination de l'entreprise : SOCIÉTÉ 1 6 ELEPHANT

Adresse de l'entreprise : 18 RUE VICTOR HUGO

Mé : 64100 BAYONNE

Téléphone :

SIREN

Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) : CREATIONS ET REALISATIONS GRAPHIQUES

Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case)

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1. Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col.2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)

2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)

3. Total

4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1)

4bis. Résultat net de cession, concession ou sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10%

4ter. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)

et des plus-values à court terme définies à l'article 39 du CGI

- Moins-values à court terme définies à l'article 39 du CGI

5. Plus-values

taxées selon les règles prévues par les particuliers

à long terme différée de 2 ans (art. 39 quinquies I-1 du CGI)

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art. 44 sexies

ZFU art. 44 octies et 44 octies A

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies

Exonération ou abattement

pratique

Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W)

7. dont BIC non professionnels (2031 Bis-SD)

- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).

- Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance

- Plus-values

PV nettes à long terme imposable à 12,8 %

8. Régime des sociétés de personnes

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9. Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

x

NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

CEGID

D Contribution temporaire de solidarité

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de soumettre leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

La notice n° 2033-MOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.

Visa: CGA/OMGA

Viseur ou certificateur conventionné

(Cocher la case correspondante)

ECF

Designation du président

Nom et coordonnées du CGA/OMGA

Nom et coordonnées du viseur ou du certificateur conventionné

N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné ou du certificateur conventionné

CABINET STEPHANE FAUGER

35 BOULEVARD RICHARD WALLACE

92800 PUTEAUX

0147980623

Identité du déclarant

Lieu: BAYONNE

Date: 09/01/2025

Qualité et nom du déclarant: MARC LE DONNE

Signature: PRESIDENT

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les C les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Cagid Quatre

Dossier N° 000228 en Euros.

CABINET STEPHANE FAUGER

IMPÔT SUR LE REVENU
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031

N° 2031 bis
(2024)

E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)			
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires. (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI). (Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)			
Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales 1	BIC "B" ou BIC non profes- sionnels "M" 2	Quote-part du bénéfice ou du déficit à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuelle- ment à l'impôt sur les sociétés 3	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4
CF ETAT ANNEXE			
Sociétés en commandite simple ● montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année			
F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX		Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.	
Les autres entreprises doivent utiliser le cas échéant le relevé de frais généraux n° 2067-SD.		Exercice	
Montant des :	- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.		
G DIVERS	NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)		
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant les DSN de 2023 montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)		
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)		
(*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.			
PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT			
Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.			
Nature des immobilisations non amortissables		Valeur réévaluée	Prix d'acquisition
Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.			
I BIC NON PROFESSIONNELS			
Détermination du résultat de l'exercice			
		Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelle déjà soumises aux contributions sociales par les organismes sociaux			
Autres locations meublées non professionnelles			
Location gérance			
Membres non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs		à reporter case 7a	à reporter case 7b

ANNEXE 2031 BIS - RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS

Désignation de l'entreprise : Société 1 6 ELEPHANT

30/09/2024

E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir renvois page 4)

Le cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires. (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).

(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise

Société 1 6 ELEPHANT

Néant

Adresse de l'entreprise

18 RUE VICTOR HUGO

64100 BAYONNE

Numéro SIRET *

92015741900010

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

12

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				30092024		30092023		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
						4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010		012				
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028		030				
	Immobilisations financières * (1)	040		042				
	Total I (5)	044		048				
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
		Créances (2)	068	960	070	960	360	
Clients et comptes rattachés *								
Autres * (3)		072	324	074	324	324		
Valeurs mobilières de placement		080		082				
Disponibilités		084	517	086	517	1 676		
Charges constatées d'avance *		092		094				
Total II		096	1 801	098	1 801	2 360		
Total général (I+II)		110	1 801	112	1 801	2 360		
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
Capital social ou individuel *				120	(6 801)	(1 835)		
Ecart de réévaluation				124				
Réserve légale				126				
Réserves réglementées *				130				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131				
Report à nouveau				134				
Résultat de l'exercice				136	5 109	1 642		
Subventions d'investissement				137				
Provisions réglementées				140				
Total I				142	(1 692)	(193)		
Provisions pour risques et charges				154				
Emprunts et dettes assimilées				156				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164				
Fournisseurs et comptes rattachés				166	1 944	1 944		
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)				169	1 549	609		
Comptes courants d'associés				173				
Autres dettes				175				
Produits constatés d'avance				174				
Total III				176	3 493	2 553		
Total général (I + II + III)				180	1 801	2 360		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise Société 1 6 ELEPHANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 0 0 9 2 0 2 4 | Exercice N-1 clos le 13 0 0 9 2 0 2 3 | Néant | *

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		209		210		
Production vendue	biens	215		214		
	services *	217		218	9 300	6 115
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
Production immobilisée *				224		
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	9 300	6 115

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier - immobilier			242	4 191	4 473
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244		
Rémunérations du personnel *				250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce)	255		254		
Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259 260		262	0	0
Total des charges d'exploitation (II)				264	4 191	4 473

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers	(III)	270	5 109	280		
Produits exceptionnels	(IV)	290		290		
Charges financières	(V)	294		294		
Charges exceptionnelles	(VI)	300		300		
Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306		306		

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	5 109	314		
---------------------	--	-----	-------	-----	--	--

Régime de réintégration

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316				
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
Provisions non déductibles *		322				
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324				
Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247			330		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				

Deductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Entreprise nouvelles (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		
Divers ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						
Zone de réhabilitation de la défense (44 septies)			Zone de réhabilitation de la défense (44 septies)	127		
Basins d'emploi à redynamisme (art. 44 quaterdecies)			Basins d'emploi à redynamisme (art. 44 quaterdecies)	991		
Créance due au report en arrière du déficit			Créance due au report en arrière du déficit	346		
Zone de développement prioritaire (44 septies)			Zone de développement prioritaire (44 septies)	993		
Zone de revitalisation rurales (44 quaterdecies)			Zone de revitalisation rurales (44 quaterdecies)	138		
Basins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 quaterdecies)			Basins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 quaterdecies)	992		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		352	5 109	354		
Déficits antérieurs reportables : *	dont imputés sur le résultat :			360		

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	5 109	372		
-----------------	----------------	-----	-------	-----	--	--

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société 1 6 ELEPHANT

30/09/2024

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société 1 6 ELEPHANT												Néant ☒ *	
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404			406				
		Autres	410		412		414		416				
	Terrains	420		422		424			426				
		Constructions	430		432		434			436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444			446				
		Installations générales agencements divers	450		452		454			456			
	Matériel de transport	460		462		464			466				
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474			476			
	Immobilitisations financières		480		482		484			486			
	TOTAL		490		492		494			496			
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilitisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498			499				
		Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506				
	Terrains	510		512		514			516				
		Constructions	520		522		524			526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534			536				
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544			546			
	Matériel de transport	550		552		554			556				
		Autres immobilisations corporelles	560		562		564			566			
	TOTAL		570		572		574			576			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5				
Immobilitisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Court terme *		Long terme		
	①	②	③		④		⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	8 % ⑧		
	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
	8												
	9												
	10												
TOTAL 578		580		582	584	586		587		589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		590	Régularisations	596		594		595			
TOTAL						596		597		599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.
(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société 1 6 ELEPHANT

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	1 760
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	371
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : Société 1 6 ELEPHANT		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/10/2023		et clos le : 30/09/2024	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 9 2 0 2 4

N° SIRET

9 2 0 1 5 7 4 1 9 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société 1 6 ELEPHANT

ADRESSE (voie)

18 RUE VICTOR HUGO

CODE POSTAL

64100

VILLE

BAYONNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

1

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

LE DONNE

Prénom(s)

MARC

Nom d'usage

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

1 000

Naissance :

Date

030670

N° Département

95

Commune

ARGENTEUIL

Pays

FR

Adresse :

N°

18

Voie

RUE VICTOR HUGO

Code postal

64100

Commune

BAYONNE

Pays

France

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

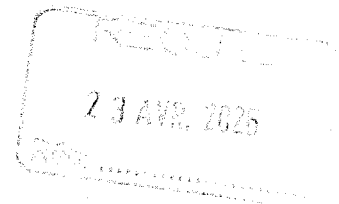
Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



Société 1 6 ELEPHANT
18 RUE VICTOR HUGO

64100 BAYONNE

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Activité principale de l'entreprise : CREATIONS ET REALISATIONS GRAPHIQUES

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier de gestion

Fait à BAYONNE
Le 09/01/2025

Marc LE DONNÉ
Président de la société
1 6 ELEPHANT

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE L'ENTREPRISE

Société 1 6 ELEPHANT
18 RUE VICTOR HUGO
64100 BAYONNE

relatifs à l'exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	1 801 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	9 300 Euros
- Résultat net comptable,	5 109 Euros

Fait à BAYONNE
Le 09/01/2025

Marc LE DONNÉ
Président de la société
1 6 ELEPHANT

Société 1 6 ELEPHANT

18 RUE VICTOR HUGO

64100 BAYONNE

COMPTES ANNUELS

ANALYSE DE VOTRE ENTREPRISE

BILAN	Exercice N 30/09/2024 12	Exercice N-1 30/09/2023 12
Immobilisations		
Stocks et en cours		
Créances	1 284	684
Disponibilités	517	1 676
Comptes de régularisation		
TOTAL DE L'ACTIF	1 801	2 360
Capitaux propres (Dont résultat)	1 692 5 109	193 1 642
Provisions risques et charges		
Dettes financières		
Dettes d'exploitation	3 493	2 553
Comptes de régularisation		
TOTAL DU PASSIF	1 801	2 360

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	Exercice N 30/09/2024 12	Exercice N-1 30/09/2023 12
Ventes de marchandises Production de l'exercice	9 300	6 115
Marge commerciale % CA Ventes de marchandises		
Marge brute de production % CA Production exercice	9 300 100.00	6 115 100.00
Marge brute globale % CA	9 300 100.00	6 115 100.00
Valeur ajoutée % CA	5 109 54.94	1 642 26.86
Excédent brut d'exploitation % CA	5 109 54.94	1 642 26.86
Résultat courant % CA	5 109 54.93	1 642 26.85
Résultat net % CA	5 109 54.93	1 642 26.85

RATIOS	Exercice N 30/09/2024 12	Exercice N-1 30/09/2023 12
Rotation des stocks (en nombre de jours)		
Crédit moyen client (en nombre de jours)	31.25	18.48
Crédit moyen fournisseur (en nombre de jours)	153.39	146.96
Solvabilité à court terme	0.52	0.92
Autonomie financière	0.48	0.08

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2024 12		Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	960		960	360	600 166.67
	Autres créances	324		324	324	
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	517		517	1 676	1 159 69.15
	Charges constatées d'avance (3)					
	Total III	1 801		1 801	2 360	559 23.68
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 801		1 801	2 360	559 23.68

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2024 12	Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000)	6 884	1 835	4 965	270.58
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	83			
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	5 109	1 642	3 467	211.14
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 692	193	1 499	775.53
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 944	1 944		
	Dettes fiscales et sociales	1 549	609	940	154.35
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	3 493	2 553	940	36.82
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 801	2 360	559	23.68

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 493

2 553

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2024 12			Exercice N-1 30/09/2023 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	9 300		9 300	6 115		3 185	52.09
Chiffre d'affaires NET	9 300		9 300	6 115		3 185	52.09
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			9 300	6 115		3 185	52.09
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			4 191	4 473		282	6.30
Impôts, taxes et versements assimilés							
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			0	0		0	20.00
Total des Charges d'exploitation (II)			4 191	4 473		282	6.30
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			5 109	1 642		3 467	211.14
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2024	12	30/09/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		5 109		1 642	3 467	211.14
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		9 300		6 115	3 185	52.09
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		4 191		4 473	282	6.30
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		5 109		1 642	3 467	211.14

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Société 1 6 ELEPHANT
18 RUE VICTOR HUGO
64100 BAYONNE

ANNEXE DU 01/10/2023 AU 30/09/2024

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 944
Total	1 944

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Société 1 6 ELEPHANT

18 RUE VICTOR HUGO

64100 BAYONNE

DOSSIER DE GESTION

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 30/09/2024 12	% CA	Exercice N-1 30/09/2023 12	% CA	Exercice N-2 30/09/2022 12	% CA
Ventes marchandises + Production	9 300	100.00	6 115	100.00		
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue	9 300	100.00	6 115	100.00		
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	9 300	100.00	6 115	100.00		
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe						
Marge brute de production	9 300	100.00	6 115	100.00		
Marge brute globale	9 300	100.00	6 115	100.00		
- Autres achats + charges externes	4 191	45.06	4 473	73.14		
Valeur ajoutée	5 109	54.94	1 642	26.86		
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés						
- Salaires personnel						
- Charges sociales personnel						
Excédent brut d'exploitation	5 109	54.94	1 642	26.86		
+ Autres produits de gestion courante						
- Autres charges de gestion courante	0	0.01	0	0.01		
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges						
- Dotations aux amortissements						
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	5 109	54.93	1 642	26.85		
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières						
Résultat courant	5 109	54.93	1 642	26.85		
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
- Impôt sur les bénéfices						
- Participation des salariés						
Résultat NET	5 109	54.93	1 642	26.85		

1 6 ELEPHANT
Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros
Siège social: 18, rue Victor Hugo à Bayonne (64100)
RCS Bayonne n° 920 157 419

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 31 JANVIER 2025

Le 31 janvier 2025 à 9 heures,

Marc Le Donné (l' « Associé unique »),

Titulaire de 100 actions sur les 100 actions composant le capital social de la société 1 6 ELEPHANT
(la « Société »),

Exerçant, conformément à l'article L. 227-1 du Code de commerce, les pouvoirs dévolus aux associés,

Après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos au 30 septembre 2024 arrêté par le Président, du rapport de gestion établi par le Président et des projets de décisions préparés par le Président,

A pris les décisions relatives aux points suivants :

- Approbation des comptes de l'exercice 2024
- Affectation du résultat de l'exercice 2024
- Constatation de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social - Décision de dissolution anticipée ou de poursuite des activités
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Première décision - *Approbation des comptes de l'exercice 2024*

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et des comptes annuels, approuve les comptes de la société arrêtés au 30 septembre 2024 faisant apparaître un bénéfice de 5 109 euros.

L'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Deuxième décision - *Affectation du résultat de l'exercice 2024*

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, constate l'existence d'un bénéfice de 5 109 € qu'il décide d'affecter comme suit:

- A la réserve légale pour un montant de 17 € ;
- Au dividende de l'Associé Unique pour la différence, soit un montant 4 993 €.

Troisième décision - *Constatation de capitaux inférieurs à la moitié du capital social - Décision de dissolution anticipée ou de poursuite des activités*

Suivant la deuxième décision, l'Associé Unique:

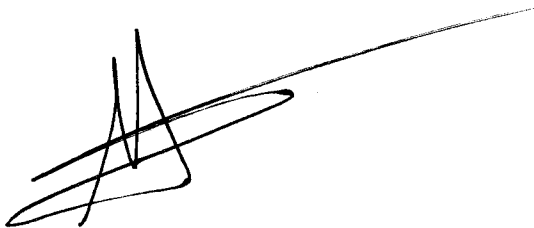
- constate que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social ;
- décide qu'il n'y pas lieu à dissolution anticipée de la Société;
- décide de poursuivre l'activité de la Société;
- prend acte que la Société dispose d'un délai expirant à la clôture du deuxième exercice social suivant celui au cours duquel la constatation des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social est intervenue pour régulariser sa situation (i) soit en reconstituant ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social, (ii) soit en réduisant son capital du montant nécessaire pour que la valeur des capitaux propres soit au moins égale à la moitié de son montant.

Quatrième décision - Pouvoirs

L'Associé Unique, confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Les présentes décisions seront consignées dans le registre des décisions de l'Associé Unique de la Société.

L'Associé Unique

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' shape with a long horizontal stroke extending to the right.